

Intermittent.e.s et précaires : construisons la mobilisation !

1500 personnes étaient réunies en assemblée générale au Théâtre de la Colline à Paris lundi 4 avril 2016 et plus de 40 autres rassemblements se sont tenus partout en France.

À Paris, une action d'occupation de la toute nouvelle Maison des Pratiques Artistiques Amateurs a réuni des intermittent.e.s, des précaires et des étudiant.e.s jeudi 7 avril à l'appel de la CGT Spectacle et de la Coordination des Intermittents et Précaires (CIP). **La mobilisation c'est parti !**

NOS ÉTATS D'URGENCE

- Les négociations sur la convention UNEDIC sur l'assurance chômage ont commencé. Actuellement, 57% des chômeur.se.s sont dépourvu.e.s d'allocations chômage. Ça ne suffit pas au Medef ni au gouvernement ! Ils prévoient 800 millions d'économies sur le dos des chômeur.se.s... alors que dans le même temps le projet de loi Travail risque de faciliter les licenciements.
- Plus particulièrement pour les annexes 8 et 10, le MEDEF impose, dans une lettre de cadrage, 185 millions d'euros d'économie pour la seule année à venir, 400 millions d'euros à l'horizon 2020 et la mise à contribution de l'Etat dans le financement du régime ! Cette attaque, encore plus violente qu'en 2014, vise clairement à la disparition des annexes spécifiques des intermittent.e.s du spectacle. Le financement des économies du régime par l'Etat (réclamé par le MEDEF et la CFDT et sous-entendu par Manuel Valls) conduirait à la sortie de la solidarité interprofessionnelle et à en faire une caisse autonome, dépendante des politiques publiques.
- Une partie des employeurs du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel et de la prestation technique, représentés par la FESAC, vient de sortir du bois lors de la dernière séance de négociation, en proposant un durcissement des conditions d'ouverture de droits des techniciens à l'annexe 8.
- Le projet de loi LCAP (Liberté de Création Architecture et Patrimoine), qui sera présenté en deuxième lecture au Sénat en mai prochain, prévoit la mise en pièce de la présomption de salariat. En clair, sous prétexte de valoriser les activités amateurs, elle autorise et promeut le travail gratuit dans des spectacles professionnels.
- L'article 52 de la loi El Khomri permet à Pôle Emploi de ne pas reconnaître, pour l'ouverture ou le renouvellement des droits, les déclarations tardives effectuées par les demandeur.se.s d'emploi.

Le Medef prend pour cibles les intermittent.e.s, si peu nombreux.ses, les intérimaires, si précaires, car il ne veut pas que leurs régimes servent de modèle aux autres travailleur.se.s : il s'agit d'empêcher à tout prix les précaires de réclamer des droits sociaux en échange de l'hyper-flexibilité. Défendre les régimes d'indemnisation qui assurent une continuité de revenu face à la discontinuité de l'emploi, c'est défendre l'ensemble des salariés.

CE QUE NOUS DÉFENDONS, NOUS LE DÉFENDONS POUR TOUS !

Dans un contexte de mobilisation générale contre la loi El Khomri, les intermittent.e.s et les précaires doivent rentrer dans la bataille ! Les jeunes et les travailleur.se.s se mobilisent, le mouvement se développe, construisons la convergence des luttes ! Pour maintenir le souffle de la mobilisation et la mener jusqu'à la victoire, il faut se rassembler et construire l'offensive dans notre secteur.

Assemblée générale
Lundi 18 avril à 19h - Théâtre de la Ville [M°Châtelet]

Calendrier de la mobilisation :
JOURNÉE DE MOBILISATION "ON BLOQUE TOUT" : 20 avril (infos et rdv à venir)
JOURNÉE D'ACTION : 25 avril (infos et rdv à venir)

Des intermittent.e.s et précaires en lutte - Coordination des intermittent.e.s et précaires CIP IDF